

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
Commission des affaires économiques et monétaires
Les présidents



CM/KK/sb
D(2024)32991

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président de la Conférence des présidents des
commissions
Bruxelles

Monsieur le Président,

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et la commission des affaires économiques et monétaires, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 7 novembre 2024 avec M. Wopke Hoekstra, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre.

Le 16 octobre 2024, nos commissions, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts de M. Hoekstra.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Nos commissions ont pris acte que M. Hoekstra a répondu auxdites questions et qu'il a traité les priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Sur la base des réactions des députés présents à l'audition de confirmation ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de nos commissions, qui se sont réunis à huis clos sous notre présidence à l'issue de l'audition de confirmation, nous donnons par la présente l'évaluation suivante.

Le commissaire désigné Wopke Hoekstra a démontré de façon satisfaisante son expérience professionnelle, ses qualifications personnelles, son engagement européen, sa capacité à communiquer et ses compétences concernant son domaine d'action.

M. Hoekstra a aussi souligné sa volonté constante de collaborer étroitement avec le Parlement européen.

Au cours de l'audition de confirmation, M. Hoekstra a pris des engagements concrets quant à ses futures actions, ce que traduit le compte rendu.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation figurent à l'annexe I.

Il ressort globalement de cette audition de confirmation que le commissaire désigné a laissé une impression convaincante quant à son aptitude à être membre du collège des commissaires, d'une part, et à remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées, d'autre part. Dans ce contexte, la majorité des coordinateurs des commissions ENVI, ITRE et ECON a demandé d'inclure la «Fiscalité» dans le titre de son portefeuille.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs représentant une majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé la candidature du commissaire désigné, M. Hoekstra, qui possède, selon eux, les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs du groupe The Left et du groupe «L'Europe des nations souveraines» (ESN) ont demandé d'intégrer une opinion minoritaire, qui figure à l'annexe II.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Antonio Decaro
Président de
commission ENVI

Borys Budka
la Président de
commission ITRE

Aurore Lalucq
la Présidente de la commission
ECON

Copie à: Li Andersson, présidente de la commission EMPL
Elissavet Vozemberg-Vironidi, présidente de la commission TRAN

Annexe

- Annexe I: Avis des commissions invitées
- Annexe II: Opinions minoritaires du groupe The Left et du groupe ESN

Commission de l'emploi et des affaires sociales

La présidente

D(2024)32712

HH/BM/mk



CONFIDENTIEL

Antonio DECARO
Président de la commission de l'environnement,
de la santé publique et de la sécurité alimentaire
SPINELLI 15G306

Borys BUDKA
Président de la commission de l'industrie, de la
recherche et de l'énergie
SPINELLI 12E130

Aurore LALUCQ
Présidente de la commission des affaires
économiques et monétaires
SPINELLI 11G302

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

La commission de l'emploi et des affaires sociales, invitée à l'audition de confirmation de Wopke HOEKSTRA, commissaire désigné au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre, qui a eu lieu le 7 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées en vue de renforcer le cadre pour une transition sociale et juste, tout en contribuant fortement à la création d'emplois durables et de qualité.

La commission de l'emploi et des affaires sociales est convaincue que le commissaire désigné, Wopke Hoekstra, s'il est confirmé, travaillera en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive désignée, Roxana Mînzatu, si elle est confirmée, ainsi qu'avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes concernées, et qu'il fera preuve d'un engagement fort en faveur de la création d'emplois durables et de qualité, du renforcement du dialogue social et de l'investissement dans les compétences, dans le contexte de la transition sociale et juste.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant plus de deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte de cet avis.

Johan DANIELSSON

Copie à: Bernd LANGE, président de la Conférence des présidents des commissions

TRAN/D/2024/32259

CONFIDENTIEL

M. Antonio Decaro
Président
Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
SPINELLI 15G306

M. Borys Budka
Président
Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
SPINELLI 12E130

M^{me} Aurore Lalucq
Présidente
Commission des affaires économiques et monétaires
SPINELLI 11G302

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

La commission des transports et du tourisme, invitée à l'audition de confirmation de Wopke Hoekstra, commissaire désigné, qui s'est déroulée le 7 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées en ce qui concerne les enjeux du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre liés au secteur des transports.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une très large majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Elissavet Vozemberg-Vrionidi

Copie à: *Secrétariat de la coordination législative*
Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions
Sabina Magnano, directrice de la direction des politiques structurelles et de cohésion

Annexe II – Opinions minoritaires Évaluation du commissaire désigné Wopke Hoekstra

The Left

Le groupe The Left ne peut soutenir le candidat, car il ne possède pas le bilan, l'indépendance, les qualifications personnelles ni la compréhension approfondie nécessaires pour ce portefeuille. Le candidat ne comprend pas suffisamment la nécessité de s'attaquer aux crises sociales et écologiques de manière globale, ce qui est essentiel pour parvenir à la justice climatique et économique. Il ne comprend pas la nécessité de mesures législatives supplémentaires au niveau de l'Union, ses réponses s'appuyant sur l'acquis législatif, les mécanismes fondés sur le marché et les engagements déjà pris. Il n'est pas disposé à explorer les voies nécessaires pour atténuer la crise climatique ni à s'engager à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de sa carrière antérieure dans l'industrie des combustibles fossiles. Ses réponses concernant la lutte contre les émissions agricoles n'ont pas été satisfaisantes. Notre groupe ne partage pas son soutien résolu aux biocarburants.

Le candidat n'a proposé aucune mesure pour lutter contre l'évasion fiscale, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'il a été nommé cité dans le scandale financier des Pandora Papers. Dans son projet de politique industrielle, le candidat ne s'intéresse pas à l'aspect social du secteur. Il ne s'est pas engagé à dialoguer avec les travailleurs et les syndicats, et n'a pas abordé la question des conditions de travail.

ESN

Lors de son audition, le commissaire désigné Wobke Hoekstra a clairement indiqué qu'il entendait s'en tenir à la politique climatique désastreuse menée jusqu'à présent par l'Union et aux objectifs qui y sont associés. Et cela en dépit de la crise économique majeure qui s'annonce, déclenchée dans l'esprit d'une économie planifiée par des réglementations bureaucratiques et coûteuses, dans le cadre de la loi européenne sur le climat et du paquet «Ajustement à l'objectif 55». M. Hoekstra n'a pas été en mesure d'expliquer de manière cohérente comment il entend promouvoir la compétitivité, l'emploi et, partant, la prospérité dans les États membres de l'Union. Il est inquiétant qu'il entende plutôt s'inscrire dans la continuité de la politique climatique désastreuse d'Ursula von der Leyen et de son prédécesseur Frans Timmermans. Pour toutes ces raisons, le groupe ESN rejette le candidat.